



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

Intercommunalité

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT 2016.

Dans l'optique de la prochaine fusion de la Communauté de communes Val de Cher-Controis avec la communauté du Cher à la Loire, il convient de basculer la compétence optionnelle « SPANC » dans le bloc des compétences facultatives. Le conseil municipal a approuvé les statuts agrégés au futur EPCI. La dénomination « Val de Cher-Controis » est maintenue et le siège restera à Contres. La future répartition des sièges a été validée.

Budget

Le conseil municipal accepte le passage sur la commune du Tour du Loir-et-Cher cycliste le **Samedi 15 avril 2017** et décide de verser à l'organisation une subvention de 41.04€.

Depuis le 21 septembre 2016, la commune de CHOUSSY a adhéré gratuitement à l'association APEF au service de la maîtrise de nos achats. Grâce à cette adhésion, la commune peut bénéficier de tarifs négociés auprès de différents prestataires dans de nombreux domaines. (Alimentation, fournitures de bureau, combustible, contrôle...)

Le marché pour la vérification annuelle des extincteurs est attribué à l'entreprise SDI.

Un nouveau contrat avec des tarifs négociés est signé avec le Bureau Véritas pour le contrôle annuel des bâtiments, des équipements et de l'aire de jeux.

Le conseil municipal a voté le taux de 100% pour les indemnités de Mr Thierry VIGUIE, nouveau receveur municipal.

Les tarifs municipaux pour 2017 sont révisés et affichés à l'extérieur de la mairie.

Le Repas des Aînés aura lieu le **Dimanche 4 Décembre 2016**. Pour les – de 65 ans et/ou hors commune, le prix est fixé à 25.00€.

Le Colis de Noël 2016, distribué aux Chousséens de + de 70 ans, sera composé d'un Almanach et de chocolats.

Assainissement

Le conseil municipal approuve le rapport concernant les services de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal fixe le prix du m3 d'eau assaini à **1.63€** et l'abonnement à **120.00€** (assainissement collectif).

Projet 2017

Le projet retenu est la sécurisation des piétons le long de la RD 21. Mr le Maire est autorisé à demander toutes les aides financières possibles (DETR 2017, DSR 2017, Subvention au titre des amendes de police, le fonds de concours auprès de la Communauté de communes Val de Cher-Controis, la réserve parlementaire.). Une convention sera signée avec le Conseil départemental afin de récupérer le FCTVA.

Informations diverses

- PLUI : La phase de diagnostic est terminée. Le bureau d'étude G2C auprès de la Communauté de communes Val de Cher-Controis réfléchit sur les futures orientations.

- Bilan financier du 13 juillet 2016 : déficit de 1 153.83€

- L'Association des maires de France remercie la commune de Choussy pour le soutien qu'elle a apportée à la candidature de la ville de Paris pour les JO de 2024.

- Vœux du Maire 2017 : **Vendredi 13 janvier 2017**

Fait et affiché à CHOUSSY, le 4 novembre 2016

